



36860 - Des manquements constatés pendant la visite de la mosquée prophétique

question

J'ai remarqué que quand certains pèlerins visitent la mosquée du Prophète (Bénédictin et salut soient sur lui) ils passent leurs mains sur les murs de la chambre prophétique. D'autres s'arrêtent, se mettent les mains sur la poitrine et s'orientent vers la direction de La Mecque comme s'ils étaient en train de prier. Est-il juste d'agir ainsi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

On a déjà fait allusion aux règles à observer quand on visite la mosquée du prophète (Bénédictin et salut soient sur lui) dans le cadre de la question n° [36863](#). L'attention doit être attirée sur ces erreurs que commettent certains visiteurs :

Premier manquement : invoquer le Messager, l'interpeler, solliciter son secours ou son assistance en disant : « Ô Messager ! Guéris mon malade. Ô Messager ! Règle ma dette. Ô mon intercesseur ! Ô Porte de mes besoins ! Entre autres paroles entachées de chirk et incompatibles avec la foi en l'unicité divine pure dont la reconnaissance est un droit exclusif d'Allah.

Deuxième manquement consiste à se mettre debout devant la tombe comme si on priait en mettant sa main droite sur sa main gauche les deux sur ou sous la poitrine. Ceci est interdit car cette posture implique l'abaissement et l'adoration que seul Allah le Puissant et Majestueux mérite.

Troisième manquement consiste à s'incliner devant la tombe ou à se prosterner ou faire d'autres gestes que seul Allah mérite. D'après Anas (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictin et salut soient



sur lui) a dit : **Il n'est pas bon pour un être humain de se prosterner pour un autre être humain.** (Cité par Ahmad (3/158) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-targhib wa at-tarhiib (1936-1937) ; Irwaa al-Ghalil (1998).

Quatrième manquement consiste à invoquer Allah devant la tombe ou à croire que l'invocation faite en cet endroit est exaucée. Cet acte est interdit car il peut conduire au chirk. Si l'invocation d'Allah près des tombes ou devant la tombe du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) était préférable et plus correcte et plus aimée d'Allah, le Messager nous l'aurait fait désirer. Car il n'a rien omis qui soit de nature à nous rapprocher du paradis sans avoir exhorté sa communauté à le faire. Puisqu'il ne l'a pas fait, on sait qu'il s'agit d'un acte non institué, un acte formellement interdit.

Abou Yaala et al-Hafedz adh-dhiyaa ont rapporté dans al-moukhtarah qu'Ali ibn al-Hossein (P.A.a) vit un homme qui fréquentait une ouverture toute proche de la tombe du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui et s'y introduisait pour prononcer des invocations. Il le lui a interdit en lui disant : ne vais-je pas vous raconter un hadith que j'ai entendu de mon père qui le tenait de mon grand-père selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Ne transformez pas ma tombe en un lieu de fréquentation ni vos maisons en tombes. Priez pour moi car vos prières me parviennent où que vous puissiez vous trouver.** (Rapporté par Abou Dawoud, 2042 et jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abi Dawoud, 1796

Cinquième manquement consiste dans le fait pour celui qui se trouve incapable de se rendre à Médine de demander à des visiteurs de transmettre son salut au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Ce que ces derniers font. C'est une pure innovation. Ô vous qui envoyez votre salut ! Ô vous qui transmettez le salut ! Cessez ce que vous faites et contentez-vous de ses propos : **Priez pour moi car vos prières me parviennent où que vous puissiez vous trouver.** et de ses propos : **Certes Allah dispose d'anges qui parcourent la terre pour me transmettre le salut des membres de ma communauté.** (Cité par Ahmad, 1/441 et par an-Nassai (1282) et jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djamee, 2170).

Sixième manquement réside dans la fréquentation excessive de la tombe. C'est le cas de ceux qui



visitent la tombe après chaque prière obligatoire ou chaque jour après une prière déterminée. Tout cela contredit la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **Ne faites pas de ma tombe un lieu de fréquentation festive**. Ibn Hadjar al-Haytami dit dans charh al-mishkat : «Le terme iid désigne ce qui se répète au point de devenir habituel. Le sens du hadith est : ne faites pas de ma tombe un endroit fréquenté excessivement. C'est pourquoi il ajoute : **Priez pour moi car vos prières me parviennent où que vous puissiez vous trouver**. Car cette prière suffit. » Extrait de ses propos (puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde).

On lit dans Kitab al-djamee d'Ibn Roushd : «Malick fut interrogé à propos du cas d'un étranger qui fréquentait la tombe du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) chaque jour. Il dit : **Ce n'est pas comme ça**. Puis il a cité ce hadith : **Mon Seigneur ! Ne faites pas de ma tombe une idole adorée**. (Jugé authentique par al-Albani dans tahdhiir as-saadjiid min ittikhadil qoubour i massadjid (p.24-26). Ibn Roushd dit : «On réproche la fréquentation excessive de la tombe pour le saluer tous les jours car cela reviendrait à assimiler la tombe à la mosquée qu'on fréquente quotidiennement pour y prier. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) nous l'a interdit en ces termes : **Mon Seigneur ! Ne fais pas de ma tombe une idole adorée**. Voir al-Bayaan wa at-tasehil d'Ibn Roushd (18/444-445). Fin de l'extrait de ses propos.

Al-Qadi Iyadh fut interrogé sur le comportement d'habitants de Médine qui venaient se présenter devant la tombe une fois ou plusieurs fois par jour, saluaient et invoquaient Allah pendant un temps...Il dit : **Je n'ai reçu ceci (la pratique) d'aucun des érudits en droit musulman. Les dernières générations de cette communauté ne retrouveront la bonne conduite qu'en suivant les traces des premières générations. Or, je n'ai pas reçu de ces dernières qu'elles se comportaient comme indiqué**. Voir shifaa bi taarifi houqouq al-Moustapha (2/676).

Cinquième manquement consiste à viser la noble tombe à partir de tous les coins de la mosquée et à se tourner vers la tombe chaque fois qu'on entre dans la mosquée, ou chaque fois qu'on a fini de prier et poser ses deux mains sur ses flancs et à baisser la tête et le front quand on le salue. Tous ces comportements relèvent des innovations répandues et des manquements fréquents.

Craignez Allah ô fidèles serviteurs d'Allah. Méfiez-vous de toutes les innovations, manquements et



imitation aveugle. Soyez surs d'adopter une pratique religieuse éclairée. Allah l'Auguste et Très-haut a dit : **Quoi ! Celui qui sait où il va, guidé par les enseignements de son Seigneur, peut-il être comparé à ceux qui se laissent séduire par les faux éclats de leurs mauvaises actions et qui s'abandonnent totalement à leurs passions ?** (Coran, 47 :14)

Nous demandons à Allah de faire de nous des guides bien guidés qui suivent la voie du meilleur des messagers.